

A+A RESEARCH

Société par actions simplifiée au capital de 5.500.000 euros

Siège social : 30^{bis}, rue Sainte-Hélène – 69002 Lyon

791 074 669 RCS Lyon

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DU COMITÉ DE SUIVI
EN DATE DU 2 DECEMBRE 2024**

Les soussignés :

[...]

agissant en qualité de seuls membres du comité de suivi de la Société (le « **Comité de Suivi** »),

[...]

adoptent les présentes décisions sur l'ordre du jour suivant :

1. Renonciation aux délais légaux et statutaires de remise des documents et aux délais légaux et statutaires de convocation préalable ;
2. Nomination de Madame Gema Ana Parlange Iturmendi en qualité de directeur général de la Société à compter du 2 décembre 2024 [...] ;
3. [...] ; et
4. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Renonciation aux délais légaux et statutaires de remise des documents et aux délais légaux et statutaires de convocation préalable

Le Comité de Suivi **renonce** purement et simplement aux délais légaux et statutaires de remise des Documents et aux délais légaux et statutaires de convocation préalable avant la prise de décisions tels que prévus aux Statuts et par la loi, **considère** avoir reçu toutes les informations nécessaires afin d'adopter les décisions ci-dessous et **renonce** sans réserve à tout droit, contestations, recours quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et de ses dirigeants concernant les modalités de convocation et de mise à disposition des Documents dans le cadre de l'adoption des décisions ci-dessous.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres du Comité de Suivi.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de Madame Gema Ana Parlange Iturmendi en qualité de directeur général de la Société à compter du 2 décembre 2024 [...]

Le Comité de Suivi, sur proposition du président de la Société [...],

décide de nommer Madame Gema Ana Parlange Iturmendi, née le 13 juin 1969 à Bilbao (Espagne) et demeurant à Madrid 28035 (Espagne), Calle Siguero 29, en qualité de directeur général de la Société aux côtés de la société HPP, pour une durée indéterminée avec effet à compter du 2 décembre 2024,

DS


prend acte de ce que Madame Gema Ana Parlange Iturmendi a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de directeur général de la Société pour le cas où elles lui seraient confiées et déclare ne pas être frappée de mesures lui interdisant d'exercer lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements applicables,

[...]

Madame Gema Ana Parlange Iturmendi sera, à l'égard des tiers, directeur général de la Société au sens de l'article L. 227-6 du Code de commerce. En ce sens, elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société, dans les limites de l'objet social de la Société et sous réserve **(i)** des pouvoirs que la loi et, le cas échéant, les statuts de la Société [...], attribuent expressément à la collectivité des associés de la Société et **(ii)** à titre d'ordre interne, des pouvoirs conférés au Comité de Suivi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres du Comité de Suivi.

[...]

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Le Comité de Suivi **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extrait certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres du Comité de Suivi.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait du procès-verbal contresigné par le président de la Société, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil.

DocuSigned by:

F47D25F00C10464...

Dentressangle

Représentée par Monsieur Jean-Louis Savoye